

SPÉCIAL AGRICULTEURS

AUTOFACTURATION, COOPÉRATIVES, CIRCUITS COURTS : EFFINUM A PENSÉ À VOTRE EXPLOITATION !

La réforme de la facturation électronique arrive à grands pas. Si vous en entendez parler partout, sachez qu'elle concerne directement le monde agricole, et ce dès le 1er septembre 2026 pour la réception de vos factures fournisseurs.

Le secteur agricole possède des règles uniques : autofacturation par les coopératives, ventes directes, circuits courts, exports de chevaux... Bonne nouvelle : Effinum, la plateforme agréée du réseau Cerfrance, intègre nativement toutes ces spécificités terrain. Voici l'essentiel à retenir pour protéger vos flux.



VOTRE CALENDRIER DE PROXIMITÉ EN UN COUP D'OEIL

1er SEPTEMBRE 2026

RECEPTION obligatoire

Toutes les exploitations agricoles doivent pouvoir recevoir des factures électroniques via une plateforme agréée comme Effinum. Vos fournisseurs ne pourront plus vous envoyer de simple PDF par e-mail ou de papier.

1er SEPTEMBRE 2026

Vos acheteurs / fournisseurs basculent

Les grandes entreprises et coopératives émettent électroniquement.

1er SEPTEMBRE 2027

EMISSION obligatoire

Vous devrez émettre vos factures électroniques vers vos clients professionnels.

L'AUTOFACTURATION AGRICOLE : ÇA CONTINUE, MAIS ÇA CHANGE DE FORME



✓ CE QUI RESTE INCHANGÉ

La coopérative continue de calculer et d'établir le document pour votre compte.

✗ CE QUI CHANGE

Elle doit obligatoirement envoyer cette facture via une plateforme agréée dès septembre 2026. De votre côté, vous devez avoir activé votre plateforme Effinum pour la recevoir et valider sa bonne intégration comptable.



LES POINTS DE VIGILANCES

- Un achat d'intrants et une vente de collecte ne pourront plus figurer sur une seule et même facture "compensée" : deux documents distincts et électroniques seront nécessaires.
- Une réservation de récolte avec un prix bloqué à l'avance sera désormais qualifiée d'acompte et devra faire l'objet d'une facture électronique obligatoire.

COOPÉRATIVES ET FOURNISSEURS D'ENTRANTS : ANTICIPEZ

Vos coopératives et vos fournisseurs habituels de l'exploitation (engrais, phytos, semences, carburant, mais aussi EDF) basculent pour beaucoup dès septembre 2026.

Sans votre plateforme de réception, vous risquez des retards de traitement, des factures égarées et des livraisons manquées.

VENTES DIRECTS, MARCHÉS, EXPORTATIONS : CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR L'AVENIR

- ✓ **Le reporting de transaction** : Pour déclarer de manière globale le montant de vos ventes aux particuliers (sans envoyer de factures individuelles).
- ✓ **Le reporting de paiement** : Pour valider l'encaissement effectif de ces ventes.
- ✓ **Les ventes hors de France (Exports)** : Un point très suivi notamment pour la filière équine (ventes de chevaux à l'international), qui répond à des règles de déclaration spécifiques gérées par nos outils.



L'ACTION CERFRANCE

Votre comptable ou votre conseiller sécurise avec vous le raccordement de votre numéro SIREN à l'annuaire national officiel. Ainsi, vos coopératives et négoce savent instantanément où orienter vos factures d'autofacturation.

CE QUI RESTE EN DEHORS DE LA RÉFORME (EXONÉRÉ)



Les locations de terres agricoles ou de bâtiments si elles sont exonérées de TVA.



Les notifications de primes PAC.



Les reventes d'énergies photovoltaïques pour les installations inférieures à 9 kWc.



La réception de vos échéanciers d'assurance, de vos impôts et taxes et de vos cotisations MSA.

POURQUOI EFFINUM EST L'OUTIL ADAPTÉ AU MONDE AGRICOLE

Toutes les plateformes privées ne connaissent pas la réalité d'une exploitation. Effinum a été co-développée par Cerfrance pour s'adapter précisément à votre métier:



Circuit d'autofacturation

Sécurisation complète des liaisons avec les coopératives et négoce.



Régimes de TVA multiples

Prise en compte des taux spécifiques (5,5%, 10%, 20%), du Remboursement Forfaitaire Agricole (RFA) et du régime réel.



Chaînage des outils de l'exploitation

Liaison directe avec **E-Facture** (gestion commerciale) et vos suivis de caisse sans double saisie.



Lien direct de proximité

Vos documents sont partagés instantanément avec votre comptable Cerfrance.



Souveraineté & Sécurité

Vos données de marges et de cheptel sont stockées en France et protégées contre l'espionnage commercial ou la revente de données.



LE PETIT PLUS CERFRANCE

L'astuce "Zéro papier" pour vos déplacements et frais de route

Finis le casse-tête des tickets de carburant ou de péages volants qu'il fallait scanner, stocker, ou retrouver au fond de la camionnette ou de la boîte à gants !

Pensez aux cartes d'abonnement : En utilisant des cartes d'abonnement d'autoroute (télépéage) ou des cartes carburant professionnelles, vous regroupez vos dépenses. Toutes vos factures périodiques seront ainsi déjà nativement dématérialisées par l'émetteur.

Grâce à votre configuration, elles arriveront directement et proprement sur votre plateforme Effinum, sans aucune intervention de votre part. Votre comptable y aura accès en temps réel : un



MA CHECK-LIST

Suis-je prêt pour le 1er septembre 2026 ?

- J'ai signé mon mandat Effinum :** Mon comptable ou mon conseiller a pu m'enregistrer officiellement dans l'annuaire national.
- Je protège mon exploitation contre les fraudes :** Je n'attends pas de recevoir un faux mail d'EDF ou d'une coopérative. J'utilise le modèle de courrier Cerfrance pour envoyer moi-même mon SIREN à mes partenaires habituels.
- Mes flux d'autofacturation sont sécurisés :** Cerfrance a configuré mon dossier pour que mes acheteurs (coopératives, abattoirs) puissent déposer mes factures sur mon espace.
- Je connais mes interlocuteurs en cas de doute :** Je sais que les référents digitaux Cerfrance me répondent de vive voix au 02 33 31 48 53 et que des permanences physiques sans rendez-vous m'attendent dans mon agence de l'Orne dès la première semaine de septembre.



UN ACCOMPAGNEMENT 100% HUMAIN DANS L'ORNE

L'Assistance Téléphonique dédiée :

Nos équipes répondent à toutes vos questions techniques et valident vos doutes sur les mails reçus au **02 33 31 48 53**.



Les permanences physiques en agence :

Dès la première semaine de septembre, des permanences avec nos conseillers sans rendez-vous dans toutes nos agences.